

MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

42600 CHALAIN-LE-COMTAL

Tél. 04-77-76-11-69

E-mail : mairie.chalain.le.comtal@wanadoo.fr

ARRETE MUNICIPAL
REGLEMENTANT PROVISOIEMENT LA CIRCULATION
D107 ROUTE DE FONTANNES

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2024-033 du 12 avril 2024

Le Maire de la commune de CHALAIN-LE-COMTAL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2, relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

VU le Code de la route, article R.37-1,

VU le Code pénal, article R.26-15,

VU la demande présentée par la société SPIE Citynetworks – VENISSIEUX, domiciliée ZA les Auges DO infrastructures EST 42460 COUTOUVRE, sollicitant la mise en place d'une réglementation temporaire de circulation D107 route de Fontannes pour la pose de réseaux elects,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de ces travaux, il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation et des usagers de la voie, en réglementant provisoirement la circulation,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores, D107 route de Fontannes dans les deux sens de circulation, à partir du 2 mai 2024 pour une durée de 20 jours, pour la pose de réseaux elects.

ARTICLE 2 : La signalisation de chantier rendue nécessaire par les dispositions précitées sera posée par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-GALMIER,
- au Service Territorial Départemental (STD Montbrisonnais du Département de La Loire),
- à l'entreprise chargée des travaux.

Fait à CHALAIN-LE-COMTAL,

Le 12 avril 2024



Le Maire,
Alféo GUIOTTO

Guiotto